



MAIRIE DE BRÉCÉ (Ille-et-Vilaine)

CONSEIL MUNICIPAL Procès-verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVANCE Christophe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le huit Octobre deux mil vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. CHEVANCE Christophe, Mme PÉDRONO Marie-Jo (présente à partir de 20h55), M. BOINET Philippe, Mme CADIEU Marie-Odile (présente à partir de 21h00), M. POULLAOUÉC Michel, Mme PERCHE Olivia, M. GUÉLOU Gildas, M. JOUAN Thierry, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme SIMONNEAUX Anne-Cécile, M. LEROY Pascal, Mme GALLAIS Christine, Mme LEHUGER Virginie, M. BAGOUET Jean François, M. SOURDRIL Guillaume

Excusés : Excusés ayant donné procuration : Mme LEROUX Geneviève à Mme SIMONNEAUX Anne-Cécile, Mme BEAUDOUIN Bénédicte à M. BAGOUET Jean François, Mme NADLER Sarah à Mme PERCHE Olivia

Excusée : Mme DENIS Alexandra

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. LEROY Pascal

Assistant également à la séance :

ORDRE DU JOUR

- ENFANCE/JEUNESSE : Convention loisirs pluriel
- DEVELOPPEMENT DURABLE : Projet pose panneaux Photovoltaïques
- AFFAIRES FONCIERES : Cession délaissé terrain ZA la Croix Rouge
- Questions diverses

2025-10-001 – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Projet pose de panneaux Photovoltaïques

Au moment de la réflexion menée dans le cadre du projet micro crèche, la question de la production d'une énergie renouvelable a été évoquée avec une volonté politique de participer au développement des énergies renouvelables.

Une réflexion a été menée avec l'Alec et le SDE 35. Les conclusions sont présentées dans la note d'opportunité « autoconsommation collective » transmise à tous les élus.

Les différentes étapes de ce dossier ont été présentées en réunion de commission Développement Durable.

- 2022 : Note opportunité établie par l'Alec ; Etude mise en œuvre boucle photovoltaïque
- Nécessité de faire appel à un bureau d'études spécialisé afin de présenter différents scénarios
- Octobre à décembre 2024 : trois entreprises ont été consultées pour l'installation de deux centrales ; Aucune réponse n'a été transmise ; Appel d'offres déclaré infructueux
- Février à avril 2025 : 2^{ème} consultation ; 13 entreprises sont consultées ; Neuf dossiers sont retirés et une seule réponse est présentée (non conforme au cahier des charges) ; Appel d'offres déclaré infructueux

- Printemps 2025 : Echanges avec les entreprises qui se sont déplacées sur site
Négociations avec l'Entreprise WATTIS (8 ZA la Turbanière à BRECE) ; Cette entreprise n'était pas en mesure de répondre dans les délais impartis

La proposition financière est la suivante :

- | | | |
|--|----------|-------------|
| • Installation du matériel panneaux photovoltaïques | (WATTIS) | 23 744 € HT |
| • Cotraitant SNPR Adaptation et amélioration toiture | | 40 399 € HT |
| Travaux de dépose et de préparation, travaux étanchéité, pose de plots supports de panneaux (nombre estimatif) | | |

Sur proposition de la commission développement durable, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition financière telle que présentée.
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants réévalués à la date de signature
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la prime à l'autoconsommation (évaluée à 6 444 €) telle que présentée ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2025-10-002 – DOCUMENTS D'URBANISME - Cession délaissé ZA La Croix Rouge

En septembre 2025, le conseil municipal a voté favorablement sur :

- la désaffectation d'une portion de délaissé de voirie située en zone UI (environ 250 m²) et la portion de la voie située en zone A (environ 275 m²) à la Croix Rouge
- le déclassement du domaine public communal vers le domaine privé de ces deux portions de terrains

Vu la demande formulée par M. JEGOU,

Vu l'avis des Domaines en date du 01/10/2025,

Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la cession des délaissés ci-dessus désignés au profit de M. JEGOU ou son représentant aux conditions suivantes :
 - Portion de voie située en zone UI (environ 250 m²) au prix de 45 €/m²
 - Portion de voie située en zone A (environ 275 m²) au prix de 0,60 €/m²
- décide de solliciter auprès de M. JEGOU l'intervention d'un géomètre afin de définir les surfaces précises faisant l'objet de la cession
- Il est précisé que les frais d'acte de vente et les frais de géomètre pour le découpage des parcelles seront à la charge de l'acquéreur.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant en l'étude de Maître NICOLAZO, Notaire à Servon sur Vilaine

La séance est levée à 21:35